



RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population prévu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024, la commune de MELRAND recrute **4 agents recenseurs**.

Peuvent être recrutés
Les demandeurs d'emplois indemnisés (ils doivent vérifier avec Pôle Emploi les conditions de maintien des droits)
Les retraités (ils doivent vérifier avec les caisses de retraite les conditions de cumul)
Les agents communaux (attention aux règles de cumul)
Les salariés du privé (impossible de travailler durant ses congés annuels)
Les agents de droit public d'une autre collectivité (autorisation préalable de l'employeur)

Critères indispensables :

- Bonne maîtrise du français
- Permis de conduire + véhicule
- Connaissance du territoire de la commune
- Sérieux, discrétion, disponibilité, amabilité, patience, ténacité
- Posséder un portable (*Les personnes recrutées devront communiquer leur n° de portable : information par SMS 2 fois par jour sur les réponses arrivées par internet*)

Lettre de motivation et CV adressés à :

Monsieur le Maire
MAIRIE DE MELRAND
9 rue de la Mairie
56310 MELRAND

Il est possible de transmettre également sa candidature par mail :

mairie@melrand.fr

Toute candidature devra parvenir en mairie pour le **vendredi 10 novembre 2023 au plus tard.**

Le Maire,



Charles BOULOUARD